



Halle, le 4 octobre 2023.

Dossier behandeld door
traité par

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE NATIONALE EXTRAORDINAIRE 2023

Ref.
Bijlage(n)
Annexe(s)

Le Conseil d'Administration et de Gestion National vous prie de bien vouloir assister à l'**Assemblée Générale Nationale Extraordinaire** qui aura lieu le **vendredi 20 octobre 2023 à 10h00**, dans le bâtiment administratif RFCB, situé au 52-54 Gaasbeeksesteenweg – 1500 HALLE.

ORDRE DU JOUR DEFINITIF

1. NOMINATIONS / DEMISSIONS

1.a. EP LIMBOURG

- Prendre acte de la révocation du mandat national de Monsieur Gino Houbrechts par l' EP du Limbourg
- Nomination de Monsieur Wim Kempeneers en tant que mandataire national
- Nomination de Monsieur Karel Pottel en tant que membre du comité sportif national

1.b. EP FLANDRE OCCIDENTALE

- Prendre acte de la démission de Monsieur Davy Verleije en tant que mandataire provincial

1.c. Conseil National Consultatif pour Système de Constatation Electronique (CCE)

(sur proposition du comité sportif national)

- Prendre acte de la démission de Monsieur Luc Odeurs comme technicien au sein de la CCE
- Propositions pour le poste de technicien au sein de la CCE :
 - Monsieur Jef Segerink
 - Monsieur Pieter Debruyne
 - Monsieur Dany Vandenberghe (en qualité de réserve)

1.d. EP FLANDRE ORIENTALE

- Prendre acte de la démission de Monsieur Marc Rousseau en tant que trésorier national

2. ELECTION et NOMINATION du TRESORIER NATIONAL

3. NOMINATION éventuelle d'un CENSEUR

4. STATUTS RFCB :

- a) Intention d'actualiser les Statuts au Code des Sociétés et des Associations (CSA)
- b) Communiqué quant aux associations de fait



v.z.w. KBDB

Vereniging zonder winstoogmerk. Aangenomen door de FOD van Financiën en Volksgezondheid
Association sans but lucratif. Agréée par les SPF des Finances et de la Santé Publique
Ondernemingsnummer - Numéro d'entreprise 0407138001

RFCB a.s.b.l.



Gaasbeeksesteenweg 52-54 || 1500 Halle

Tel: 02 537 62 11 • Fax: 02 538 57 21

KBC BE79 4338 2420 0133

www.kbdb.be - nationaal@kbdb.be

BIC KREDBEBB

www.rfcb.be - nationale@rfcb.be

- c) Proposition de modification aux Statuts RFCB
Article 23 – modification au point 2 de la troisième Assemblée Générale Statutaire Nationale en octobre :

« de la troisième Assemblée Générale Statutaire Nationale en octobre

1. (...)

2. Montant du prix de la bague et de la tarification y afférente à proposer au ministère des finances ;

au lieu de

~~le montant du prix de la bague à proposer au Ministère des Finances et la fixation du montant supplémentaire à payer à partir de l'achat de X bagues (X à déterminer par l'Assemblée Générale Nationale);~~

Pour le Conseil d'Administration et de Gestion National,

Le Président National,



Pascal BODENGIEN